EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260126-202616-DE

Séance du 26 janvier 2026
Délibération n° 2026-1-6

Délibération : BORNAGE / TERRAIN CASERNE DES POMPIERS

Date de la convocation : 19 janvier 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 2 - Votes : 14

L'an deux mil vingt six
Le lundi vingt-six janvier
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROPERS Daniel, Maire.
Etaient présents :

ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, LE CALVEZ Michel, RAFFIN Karine, COISNE Pierre, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, KOZINE André, CLECH Marie, LE MERRER Aurélia.

Etaient absents et excusés : LE BESCOND François (procuration à Daniel ROPERS), SCUDELLER Aurélie (procuration à Gilles FERLIER), LE ROY Renaud.

Secrétaire de Séance : NICOLLE Philippe.

BORNAGE DU FUTUR TERRAIN

DE LA CASERNE DES POMPIERS

Le terrain de la future caserne des pompiers doit être borné pour délimiter la surface nécessaire et effectuer l'acquisition de la parcelle. A cette fin, un devis a été établi par la SARL Deluchat-Lec'hvien, géomètre à Paimpol, pour un montant de 3 828 €uros TTC avec une option de 960 €uros TTC pour le relevé topographique qui pourra être effectué ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **EMET** un avis favorable à la réalisation du bornage par la SARL Deluchat-Lec'hvien pour un montant de 2 868 € TTC sans l'option « relevé topographique à 960 €.

Le Maire,

Daniel ROPERS